



Pension alimentaire abusive ?

Par **Mcollector**, le **30/06/2009** à **00:13**

Bonjour,

J'aimerais savoir si je peux demander l'arrêt de la pension alimentaire que je verse à ma fille de 21 ans, qui n'a pas encore son diplôme bac / humanités (avant-dernière année)

Elle n'a aucun sérieux ni suivi dans études :

- en 2006-2007, elle abandonne en cours d'année et s'inscrit en stage de chômage
- en 2007-2008, suite à une requête que je lance à la justice de paix, elle se réinscrit afin de continuer à recevoir la p.a. redouble dans une autre école, section professionnelle, et rate de nouveau son année,
- en 2008-2009, elle triple dans la même école, rate, et quitte l'établissement fin janvier 2009

Elle et sa mère prennent soin d'éviter de me mettre au courant de l'abandon de ses études (c'est l'école qui m'a informé suite à ma demande). Quand je pose la question la réponse est "tu paies et ça ne te regarde pas".

Dès lors, a t'elle l'obligation soit de s'inscrire au chômage, ou trouver du travail, plutôt que de continuer à exiger une p.a. ? Il est à noter aussi qu'elle travaille "bénévolement" afin de se faire un petit supplément de revenus.